

3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

Exposé des motifs de la loi de budget primitif de l'exercice 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 affiche un excédent de recettes de 3,6 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits et ce malgré un environnement européen et international encore très morose.

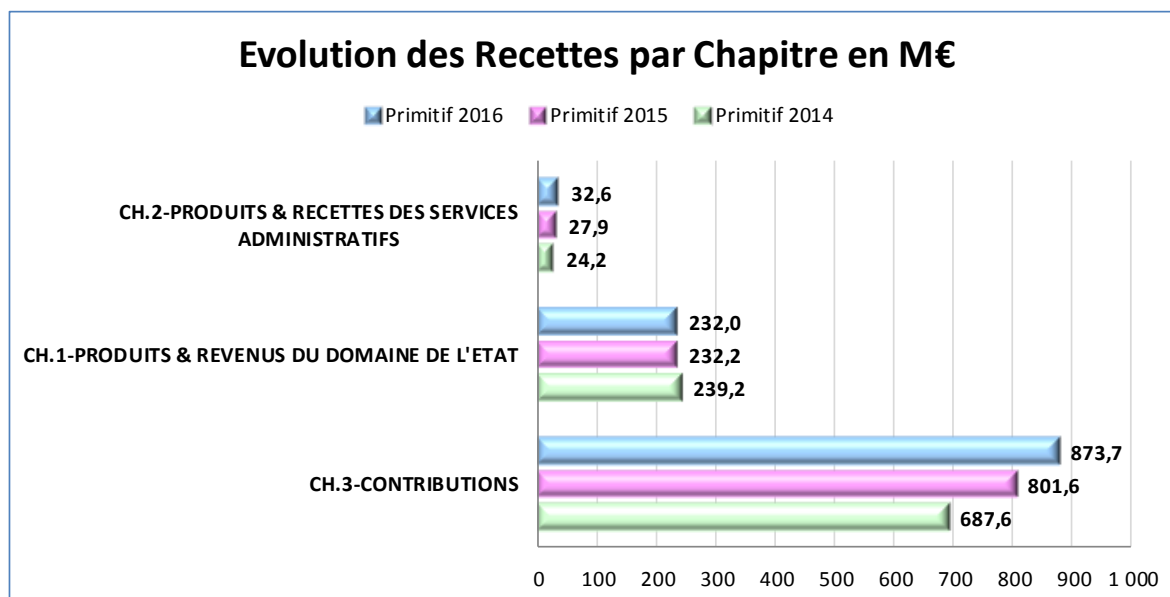
Le Budget se situe au-dessus de 1,1 milliard d'euros et se présente comme suit :

Recettes	1 138,3 M€
Dépenses ordinaires	774,2 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	360,5 M€
Total Dépenses	1 134,7 M€
Excédent de recettes	3,6 M€

	Primitif 2015	Rectificatif 2015	Primitif 2016	PR 2016 / PR 2015 en %	PR 2016 / RE 2015 en %
Recettes	1 061 638 500 €	1 135 192 700 €	1 138 261 400 €	7,2%	0,3%
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	44 022 700 €	44 433 000 €	43 849 200 €	-0,4%	-1,3%
Section 2 - Assemblées et corps constitués	6 671 000 €	6 843 800 €	7 425 500 €	11,3%	8,5%
Section 3 - Moyens des services	255 857 300 €	258 935 400 €	264 358 000 €	3,3%	2,1%
Section 4 - Dépenses Communes	162 758 000 €	162 843 600 €	168 163 400 €	3,3%	3,3%
Section 5 - Services publics	45 586 000 €	45 836 000 €	38 735 000 €	-15,0%	-15,5%
Section 6 - Interventions publiques	228 757 100 €	238 747 400 €	242 793 100 €	6,1%	1,7%
Section 7 - Equipements et investissements	289 377 700 €	347 136 500 €	350 148 200 €	21,0%	0,9%
Total Dépenses (hors programmes)	1 033 029 800 €	1 104 775 700 €	1 115 472 400 €	8,0%	1,0%
Coût Total des Programmes Retenus	26 352 000 €	26 352 000 €	19 212 700 €	-27,1%	-27,1%
Total Dépenses	1 059 381 800 €	1 131 127 700 €	1 134 685 100 €	7,1%	0,3%
Excédent de dépenses / recettes	2 256 700 €	4 065 000 €	3 576 300 €	58,5%	

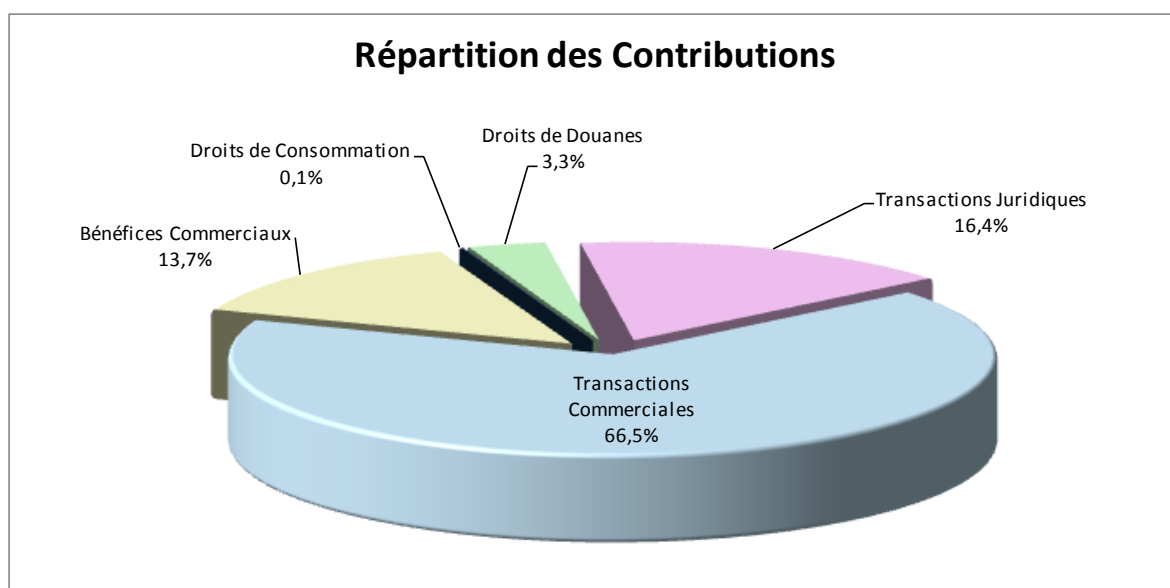
I – Recettes

Elles sont en hausse de + 7,2 %, soit + 76,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. L'évolution des recettes de 2014 à 2016 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de + 9 % par rapport au Budget Primitif 2015. Elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les trois domaines suivants :

a) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 12,5 % par rapport au Budget Primitif 2015, soit + 16 M€, qui s'explique par :

- la hausse des droits de mutation (+ 8 M€, soit + 8,7 %). En effet, les opérations enregistrées (en nombre et en montant) au-cours des huit premiers mois de l'exercice 2015, permettent de prévoir un niveau supérieur pour 2015. Néanmoins, il a été procédé à une estimation prudente, qui porte les droits de mutation à 100 M€ contre 92 M€ au Budget Primitif 2015 ;
- l'augmentation des droits sur les actes civils et administratifs (+ 7 M€, soit + 43,8 %) expliquée par la hausse des droits de transcription (+ 4 M€) et des recettes diverses (+ 3 M€);
- l'augmentation des droits sur les formalités hypothécaires (+ 1 M€, soit + 50 %) ;

b) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de 10,5 %, soit + 55 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. Elles se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2015	Primitif 2016	PR 2016 / PR 2015 en %
TVA issue du compte de partage	95 000 000 €	100 000 000 €	5,3%
TVA perçue à Monaco	430 000 000 €	480 000 000 €	11,6%
TOTAL	525 000 000 €	580 000 000 €	10,5%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse de + 5 M€ soit + 5,3 % par rapport à 2015, soit un total de 100 M€ pour 2016.

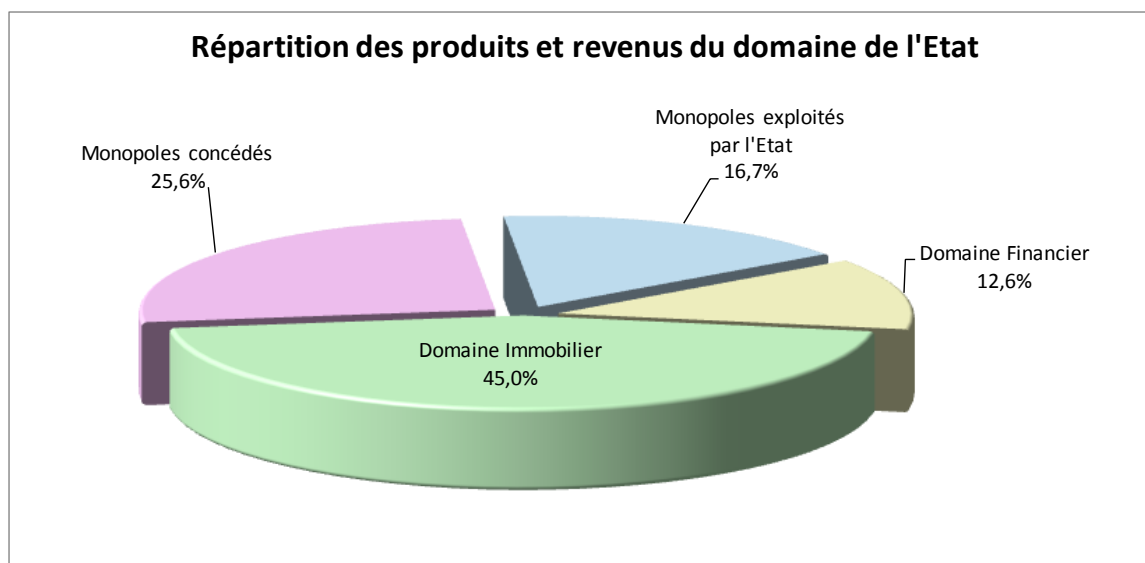
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en hausse de + 50 M€ (soit + 11,6 %). Cette hausse repose sur la base de recettes enregistrées en 2014 majorées du taux d'évolution constaté au cours des trois premiers mois de l'exercice 2015 (+ 5 %) et réajustées sur la base d'une hypothèse de croissance prudente de + 3 %.

c) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices affichent une stabilisation par rapport au Budget Primitif 2015. En effet, les bénéfices de l'exercice 2015 n'étant pas connus, l'estimation de recettes pour 2016 est identique à celle de 2015, et s'élèvent donc à 120 M€.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 232 M€, les recettes de ce chapitre sont stables par rapport au Budget Primitif 2015. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En baisse de 1,6 %, soit – 1,7 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la baisse, soit – 5 M€, dans la perspective d'une perception de divers droits immobiliers en fonction des projets en cours ;
- Le domaine immobilier au sens strict, + 3,5 %, soit + 2,3 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 4,3 %, soit + 2,2 M€). Cette variation s'explique principalement par la prise en compte d'une année pleine pour les loyers de la Tour Odéon, qui a été livrée au cours du premier semestre 2015.
- Les Parkings Publics, + 3 % soit + 988,9 M€. Cette augmentation s'explique par une fréquentation horaire constante des différents parkings, et par une augmentation tarifaire limitée envisagée pour l'exercice 2016.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de + 1,1 % soit + 409,6 K€. Les principales évolutions concernent :

- Publications Officielles : + 19,8 %, soit + 218 K€, en raison essentiellement d'une hausse des recettes du poste « Insertions & Annonces légales » estimées sur les recettes réalisées à la clôture 2014 ;

- Postes et Télégraphes : + 2,1 % (soit + 297 K€) lié principalement à la hausse des recettes postales.

- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 3,7 % (soit – 100 K€) en raison d'une baisse des recettes diverses due à l'organisation en 2015 de la dixième édition de la manifestation biennale « MonacoPhil ».

➤ Monopoles concédés : les recettes sont en baisse de - 14,1 %, soit - 9,8 M€, en raison notamment :

- Société des Bains de Mer : - 4,9 % (soit – 1,65 M€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculé par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2015. Ce dernier est établi sur la base d'une baisse prévisionnelle des recettes globales du secteur Jeux de - 4,9 % par rapport au précédent exercice social.

- Concessions Radios : - 37 % (soit – 352 K€). Les termes d'une des concessions prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation du chiffre d'affaires publicitaire, avec un minimum garanti de 300 K€. Au regard du marché publicitaire actuel, et de l'activité de cette société, il a été prévu, pour 2016, le versement uniquement du minimum garanti par cette société.

- Monaco Telecom : + 9,1 % (soit + 536 K€). Les termes de la concession prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 pour lequel une redevance de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. De plus, la marge brute pour l'exercice 2015 est prévue en augmentation de 4 % par rapport à celle de 2014. Ainsi, la prévision 2016 s'élève à 6.416.000 €. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014 Monaco Telecom a connu une évolution de son actionnariat. Suite à celle-ci, le Conseil d'Administration de la société a approuvé la modification de l'exercice fiscal à partir de 2015. En effet, jusqu'en 2014, la période de calcul et de versements des acomptes allait du 1er avril N-1 au 31 mars N avec un versement du solde N au mois de juillet N+1. Désormais, à partir de 2015, cette période va du 1er janvier N au 31 décembre N avec un versement du solde N au plus tard le 30 avril N+1. Il convient de préciser que ce changement ne modifie ni l'assiette (Marge Brute), ni le taux de la redevance.

- SAM d'Exploitation des Ports de Monaco : - 2,1 % (soit – 300 K€). Le montant prévisionnel de la redevance 2016 conduit à porter l'inscription à 13,7 M€ qui s'explique par une diminution des recettes issues du Port Hercule en raison du démarrage des travaux, prévu en 2016, de rénovation du Quai des Etats Unis.

- SMEG Energie Développement Durable : – 88,9 % (soit – 8 M€). Il est prévu un versement en recette d'une partie du solde créditeur du compte Spécial du Trésor n°81.21 « Energie Développement Durable » d'un montant de 1 M€ afin d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat en matière d'énergies renouvelables.

- PMU/LOTO : - 50 K€ (soit - 2,4 %). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années et de la création de nouveaux points PMU sur le territoire monégasque.

- Usine d'incinération Energie électrique : + 50 % (soit + 30 K€) et Usine d'incinération Energie vapeur : - 1 % (soit - 10 K€). Les recettes de la vente d'énergie électrique devraient être en hausse de 50 % par rapport au Budget Primitif 2015. Concernant les recettes de la vente de vapeur, celles-ci devraient avoisiner les 950 K€ en tenant compte de la fluctuation du prix du gaz.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 29,3 M€, augmentent de 58,4 %, soit + 10,8 M€, en raison principalement des dividendes de Monaco Telecom (+ 7,92 M€), de la progression des intérêts bancaires (+ 2 M€) et des intérêts sur créances (+ 729 K€).

3) **Les produits et recettes des services administratifs**

L'évolution à la hausse de ce chapitre de + 17,2 %, soit + 4,8 M€ repose principalement sur les articles :

- Autres recettes : + 4,3 M€, soit + 760,8 %. A la suite de la signature d'un protocole de conciliation entre l'Etat et une entreprise du secteur industriel, une provision avait été inscrite sur un compte de dépôt en raison des difficultés de l'entreprise à honorer ses dettes à court terme. Les dettes étant apurées, le Budget prévoit le reversement en recettes de l'Etat du solde de ce compte de dépôt pour un montant de 4,2 M€.

- Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 1,2 M€, soit + 27 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et l'Office de Protection Sociale s'agissant des auxiliaires de vie. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées.

- Aviation Civile – Hélicoptère : + 447,5 K€, soit + 152 %. Cette hausse est principalement due aux recettes attendues de la redevance « passager », créée en 2015, pour un montant de 7 € par passager.

- Service des titres de Circulation : + 200 K€ (soit + 4,3 %). L'estimation des recettes est induite par la croissance de l'encaissement des estampilles annuelles des véhicules liées aux renouvellements des immatriculations et d'une hausse moyenne des tarifs pour 2016.

- Stade Louis II : + 193,9 K€ (soit + 3,5 %) en raison principalement de la hausse attendue des recettes issues de l'exploitation du parking, des droits d'entrée de la piscine et de la salle de musculation ainsi que celles enregistrées sur l'article « Publicité ».

- Refacturation Contrôle Réseaux Radio : + 140 K€. Cet article a été renommé en 2016 afin d'inscrire des nouvelles recettes facturées aux opérateurs téléphoniques dans le cadre de la campagne de mesures du réseau.

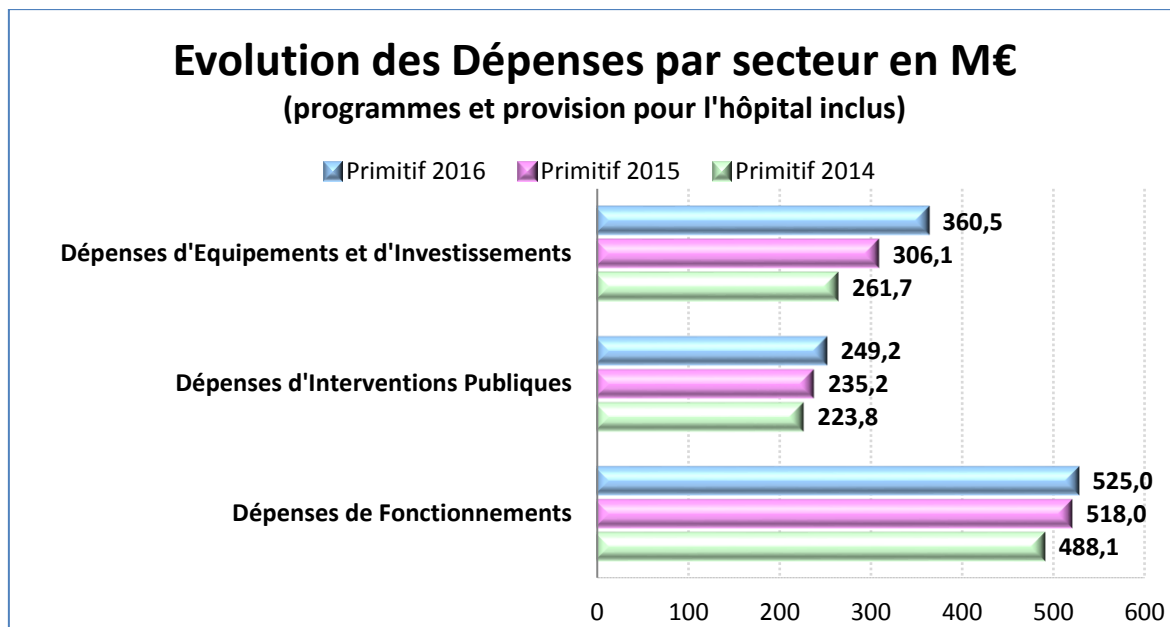
Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des articles suivants :

- Sûreté Publique : Prestations : - 1 M€, soit - 54,4 %. L'estimation des recettes de cet article repose, d'une part, sur les produits issus de la « Section des Résidents » dans le cadre de l'attribution de cartes de séjour (145 K€), sur les recettes perçues au titre des redevances pour fermetures tardives des établissements ouverts au public (55 K€), ainsi que sur les recettes liées aux redevances de taxis pour un montant de 200 K€. D'autre part, il enregistre le remboursement par la Société des Bains de Mer des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur le domaine immobilier de cette société.

- Interventions publiques trop perçu sur subvention : - 665 K€, soit - 25,7 %. Cet article intègre au Budget Primitif 2016, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire 2014 qui s'élève à 1,6 M€ contre 2,5 K€ en 2013. Il intègre également le reversement par la Résidence A Qietüdine et par le Centre Rainier III de l'excédent budgétaire 2014 s'élevant respectivement à un montant de 53 K€ et de 188 K€.

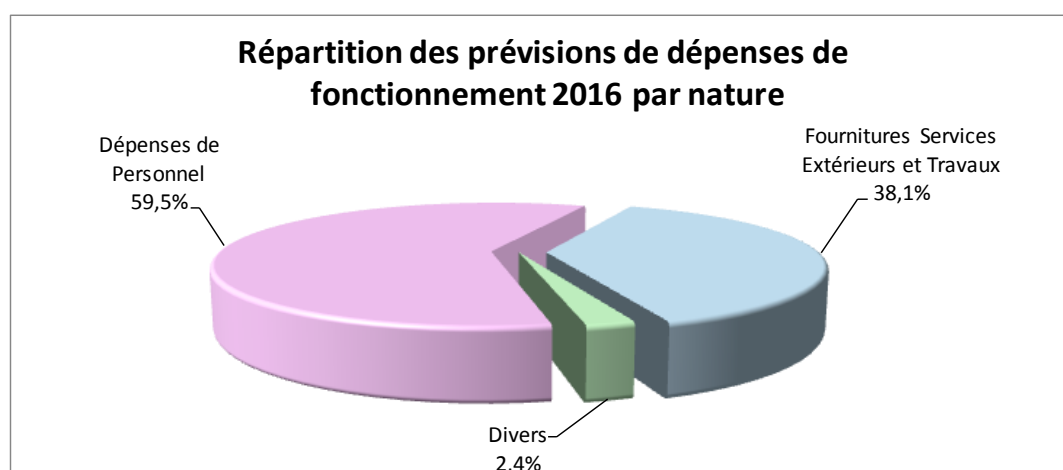
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.134.685.100 € pour l'exercice 2016, soit + 75,3 M€ (+ 7,1 %) de plus qu'au Budget Primitif 2015. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de 1,3 % entre les Budgets Primitifs 2015 et 2016, soit + 7 M€. Elles se répartissent comme suit :



On note, au Budget Primitif 2016, la création de deux nouvelles Directions : la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) et la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO) en remplacement de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale. Cette organisation permettra de gagner en efficacité en intégrant la spécificité des missions d'instruction et de traitement des dossiers au niveau sanitaire ou social. L'objectif est de traduire sur le plan fonctionnel cette spécificité.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 0,8 % soit + 2,4 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,4 %, soit + 6,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. Au budget Primitif 2016, 24,5 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services. Par ailleurs, la mise à jour aux organigrammes fonctionnels de 16 situations déjà prises en compte budgétairement a été effectuée.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la baisse de – 4,1 % par rapport au Budget Primitif 2015, soit – 4,7 M€.

Leur diminution s'explique principalement par les charges sociales qui concernent des régimes complémentaires dans lesquels l'Etat est engagé de longue date. En 2015, avait été inscrite une importante dépense qui relève de cette catégorie. Il s'agissait de l'inscription de 7.226.000 € pour la prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts liés à la Caisse Complémentaire de Retraite du Personnel de la Société Monégasque d'Assainissement. Après négociations, il est apparu que la charge serait partagée à montant égal entre le concédant et le concessionnaire, et, dans ce cadre, l'Etat a affecté, en 2015, au fonds retraite un versement initial identique à celui de la SMA, soit 6,826 M€, puis effectuera des versements annuels dans le cadre de l'option de financement retenue (400 K€ par an pendant 38 ans). En 2016, une somme de 400 K€ est donc inscrite.

Cette diminution est relativisée par la hausse des dépenses du compte de Trésorerie (+ 2,4 %, soit + 2,8 M€). On note ainsi principalement l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 1,8 M€, soit + 2,7 %) et des prestations médicales (+ 866 K€, soit + 3 %).

Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, on note une hausse de + 8,6 %, soit + 746,5 K€ due principalement aux frais de justice, aux indemnités et vacations et contributions diverses des Cours et Tribunaux, qui sont en augmentation régulière.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 2,3 %, soit + 4,6 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

- L'augmentation des frais de fonctionnement de + 1,9 % soit + 663,9 K€ qui s'explique par les évolutions à la hausse suivantes :

- La hausse des « frais d'administration » du Secrétariat Général du Ministère d'Etat de + 385 K€ en raison du renouvellement du stock des passeports, des livrets et de tout le matériel nécessaire à leur production.

- L'augmentation des dépenses relatives aux bureaux de la Direction du Tourisme de Monaco à l'étranger (+ 273,5 K€) en raison de la prise en compte de la variation du taux de change.

- La hausse des frais de déplacements des Postes Diplomatiques (+ 254,8 K€) compte tenu, notamment, de la nomination d'un Ambassadeur auprès de la Fédération de Russie.

- L'inscription de 100 K€ destinée au recensement général de la population.

- L'inscription de 100 K€ pour la création d'une structure de type « fonds social » adaptée à l'Administration afin de pouvoir remplir ses diverses missions (arbre de Noël, panier de Noël, subvention d'activités sportives...).

Ces hausses sont relativisées par les évolutions à la baisse suivantes :

- La diminution des dépenses de transport du Palais Princier (- 200 K€).

- La baisse des frais de réception (- 180 K€) du Conseil National, en raison principalement de l'accueil à Monaco, en 2015, de la IXème Session Plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (A.P.M.) et de la tenue, en 2015, de la Xème Conférence des Présidents de Parlements des Petits Etats Européens.

- La diminution des dépenses relatives aux expositions et foires, en raison principalement de l'exposition philatélique internationale organisée en 2015 à Monaco (- 129 K€) et du programme réalisé en 2015 relatif à l'exposition numismatique internationale (- 79,7 K€).

- La baisse des frais d'administration (- 118 K€) du Service des Prestations Médicales de l'Etat (SPME) en raison principalement du coût d'adossement au logiciel des Caisses Sociales de Monaco inférieur de 85 K€ à celui de 2015.

- La diminution des dépenses relatives à la diffusion du droit monégasque (-108 K€).

- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 3,6 %, soit + 1,7 M€ en raison :

- de la hausse des dépenses résultant du parc domanial loué (prise en compte de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la hausse de + 150 K€ (soit + 4,4 %) pour les charges foncières des immeubles de copropriété (article 406.3491), + 220 K€ (soit + 10,8 %) pour les charges locatives d'immeubles en copropriété (article 406.349). On constate également la hausse des frais de nettoyage, (+ 159,7 K€), relativisée par la baisse des dépenses de fluides (- 134,7 K€).

- de l'augmentation des dépenses du parc immobilier à usage administratif en raison de la prise en compte de nouveaux bâtiments et locaux (locaux pour l'Agence Nationale de Sécurité du Numérique, pour la cellule relative à l'Union européenne, déménagement de la Direction des Affaires Maritimes dans des locaux de la

digue nord...). Ainsi, on note, la hausse des frais de location de locaux à usage public de + 67,4 K€ soit + 2,9 % (article 402.338), des dépenses liées aux assurances d'immeubles et de véhicules de + 106 K€, soit + 4,3 %, des prestations téléphoniques (article 402.330) de + 425 K€, soit + 12,7 %, et des dépenses relatives aux logements de fonction des diplomates, fonctionnaires, magistrats (+ 144 K€). Ces hausses sont relativisées par la baisse des consommations de chauffage de - 115 K€, soit - 22,5 %.

- de la croissance des dépenses d'entretien et d'aménagement du Palais Princier (+ 170 K€, soit + 4,7 %), la hausse des « frais de gestion des ressources » de la Direction des communications Electroniques (+ 150 K€, soit + 75 %).

- Une diminution des dépenses relatives au mobilier et matériel de - 4,4 %, soit - 717,4 K€, qui s'explique principalement par la diminution des dépenses de matériel informatique des services administratifs (- 317 K€, soit - 12,6 %) en raison notamment de la prise en compte, en 2015, des besoins estimés en équipements informatiques dans le cadre de la nouvelle cellule intitulée « Agence Monégasque de Sécurité Numérique », ainsi que du remplacement du parc informatique de l'ensemble de l'Administration.

On relève également la baisse de dépenses liées à l'achat de kérosène du Service de l'Aviation Civile (- 115 K€, soit - 8,9 %), la diminution des dépenses d'achat de matériel pour les Pompiers (- 165,7 K€, soit - 40,8 %), pour la Direction de la Sûreté Publique (-142,8 K€, soit - 13,3 %) et pour les Ambassades (- 129,5 K€).

Cette diminution est relativisée par d'autres inscriptions à la hausse, notamment la hausse de 150,5 K€ des dépenses destinées au matériel informatique des établissements d'enseignement expliquée principalement par le renouvellement des postes informatiques du collège Charles III.

- Une augmentation des travaux de + 6,1 %, soit + 2,3 M€, due principalement à la hausse des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (+ 720 K€), expliqués par les travaux liés à la restructuration lourde des piles du Fairmont Hôtel, et par l'augmentation des dépenses de contrats d'entretien et de petits travaux du domaine immobilier de l'Etat (+ 859,1 K€) en raison de la prise en compte de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel. Les dépenses relatives à la remise en états des appartements du domaine immobilier de l'Etat sont, quant à elles, en hausse de 200 K€.

On relève également la hausse de + 366 K€ (soit + 44,9 %) des ouvrages d'art (tunnels, galeries techniques,...) tandis que les dépenses relatives à l'entretien de la signalisation routière diminuent (- 532 K€) en raison d'un transfert de certaines dépenses d'un article à l'autre pour plus de cohérence.

Il est aussi à noter la hausse des dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II et de l'Espace Saint Antoine (+ 385,9 K€), et celle des petits travaux de l'Auditorium Rainier III (+ 184 K€).

Cette hausse est relativisée par la baisse des travaux d'entretien du Palais Princier (- 380 K€).

- Une hausse des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 3,3 %, soit + 665 K€, avec notamment l'accroissement des dépenses conventionnelles du compte de partage des Postes et Télégraphes (+ 550 K€), essentiellement due à l'évolution des traitements, salaires et indemnités du personnel.

On note également la hausse des dépenses de T.V.A. concernant les locaux commerciaux loués et détenus par l'Etat (+ 300 K€).

Cette hausse est relativisée par la baisse des dépenses relatives aux frais de fabrication et d'études des timbres de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (- 155,2 K€) au regard des résultats constatés à la clôture 2014.

- Une stabilisation des frais propres à l'activité des services publics concédés (- 0,1 %). On note une minoration des dépenses de collecte et d'incinération des déchets (- 200 K€), en raison de la baisse des dépenses relatives au traitement des déchets valorisables énergiquement. Parallèlement, on relève la hausse des dépenses relatives aux transports publics (+ 200 K€) dont + 360 K€ pour l'exploitation de la ligne 3 qui relie les quartiers Hector Otto et Fontvieille, relativisée par l'absence d'inscription pour les essais de lignes nouvelles en 2016 contre 160 K€ en 2015 (pour les essais de l'actuelle ligne 3).

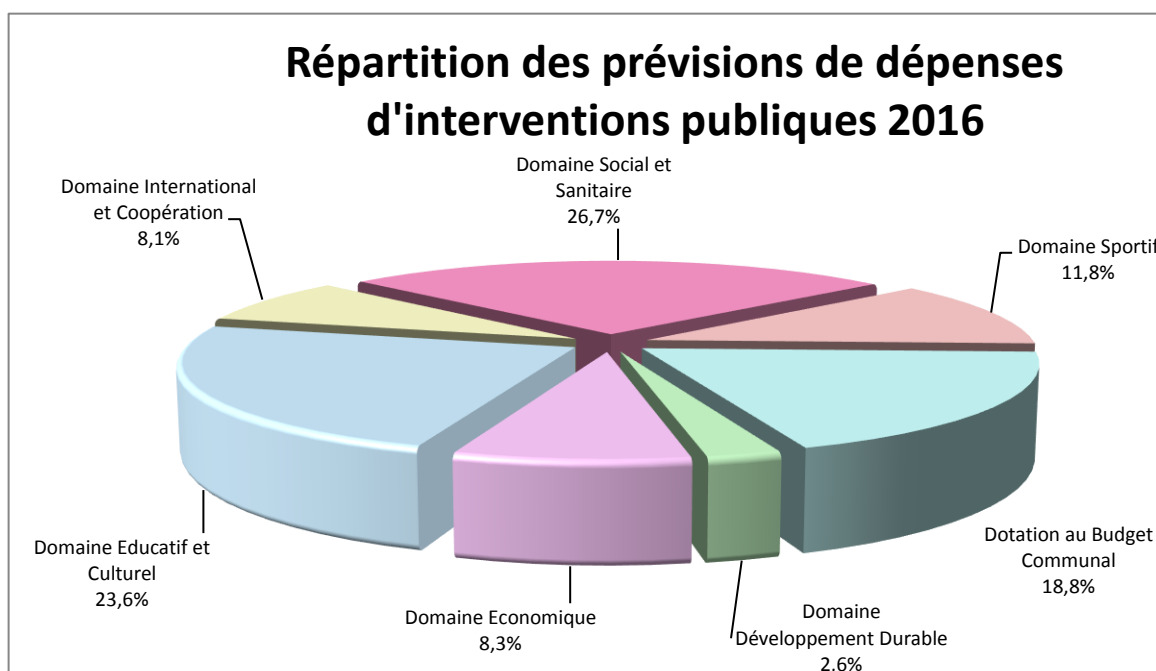
c) Les frais financiers

Ils sont stables et fortement contenus (- 1,7 %, soit - 10.700 €). Elles sont constituées traditionnellement, pour la majeure partie, des intérêts versés en rémunération des avances de trésorerie effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat. Or depuis 2014, le budget de l'Etat n'a pas recours à des avances de trésorerie du Fonds de Réserve Constitutionnel et devrait se trouver dans la même situation en 2016.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 5,9 % soit + 13,9 M€, par rapport au Budget Primitif 2015.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



Il est à noter au Budget Primitif 2016, la création d'un chapitre intitulé « CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE » destiné à retracer les interventions publiques de l'Etat en matière de développement durable et notamment la création d'un « Fonds Vert » national.

a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 47 M€, est en hausse de 3,2 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de 2,8 % alors que la dotation spéciale augmente de + 5,9%.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs ainsi que de la déduction des 3 postes de maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers du Larvotto, dont la gestion est désormais transférée à l'Etat. Au Budget Primitif 2016, elle s'élève à 40.505.000 €.

La dotation spéciale atteint les 6.463.000 M€ soit + 5,9 % par rapport au Budget Primitif 2015. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- des dépenses pour le compte de l'Etat. Elles ont été arrêtées à 4.875.000 € (soit + 10%). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,2 M€ (+ 28,4 K€, soit + 0,9 %) et des subventions extraordinaires (+ 73 K€, soit + 7,4 %), des frais relatifs au recensement de la population (470 K€) et des frais relatifs à la Fête Nationale (155 K€) ;
- des dépenses d'investissements. Elles ont été estimées à 1.588.000 €, soit – 87 K€, et sont destinées à la réfection des façades et des fenêtres, volets et stores du Foyer Sainte Devote et la réfection des façades de l'Espace Saint-Charles, ainsi qu'à la poursuite de la migration du système informatique.

b) Le domaine social et sanitaire

Le domaine social est en hausse de + 9,6 %, soit + 5,8 M€, expliquée particulièrement d'une part, par l'augmentation de la subvention de l'Office de Protection Sociale (+ 1 M€, soit + 4,2 %) en raison principalement de la prise en compte en année pleine de la loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, et d'autre part, par la hausse de la subvention du CHPG. En effet, celle-ci s'élève à 3,7 M€ pour l'exercice 2016 tandis qu'au Budget Primitif 2015, le CHPG présentait un budget à l'équilibre.

On note également les évolutions suivantes :

- la hausse de la subvention accordée à la Croix Rouge Monégasque de + 5 %, soit + 125,2 K€ compte tenu d'un poste à mi-temps supplémentaire d'assistance sociale (accordé dans le cadre du Budget Rectificatif 2015) ainsi que de la création, en 2016, d'un poste à plein temps de formateur et responsable du secrétariat et de la logistique à la section secourisme.

- l'inscription d'une subvention à deux nouvelles associations. Il s'agit de la « Fondation Flavien, Un nouvel espoir » qui bénéficie d'une dotation de 50 K€ destiné à être affectée à une équipe de recherche dans le domaine des cancers pédiatriques et de l'association monégasque pour le regroupement des amis et familles de malades psychiatriques de Monaco « D'AmorePsy Monaco », qui bénéficie du soutien de l'Etat pour la prise en charge de ses frais de fonctionnement et d'hébergement (61 K€).

- l'augmentation de + 6,9 % de l'Aide Nationale au Logement, soit + 600 K€ compte tenu d'un nombre croissant de dossiers en cours d'instruction en raison des charges locatives des dernières livraisons domaniales, notamment celle de la Tour Odéon et dont l'impact est prévu en année pleine en 2016.

- la diminution de - 4 % de l'Allocation Différentiel de Loyer, soit - 100 K€ liée à une légère diminution du nombre d'allocataires.

c) Le domaine culturel et éducatif

Le domaine culturel et éducatif est stable à + 0,7 %, soit + 404,3 K€ par rapport au Budget Primitif 2015 en raison essentiellement des évolutions suivantes :

- les montants des subventions accordées au Centre Scientifique et au Nouveau Musée National sont stables par rapport au Budget Primitif 2015 et s'élèvent respectivement à 5,2 M€ et 3,1 M€.

- le montant de la subvention accordée à l'Opéra est en hausse de + 461,3 K€ soit + 32,8 %. En effet, cette majoration résulte d'une part, du choix du sponsor privé de réduire progressivement sa contribution et d'autre part, en la constitution d'une structure musicale « Les Musiciens du Prince » qui effectuera des tournées internationales (350 K€).

- l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (+ 0,5 M€, soit + 16,5 %) en raison de la poursuite du soutien financier du Gouvernement pour un nouveau pôle de développement du Musée Océanographique.

- la subvention accordée à la nouvelle association « Rencontres Philosophiques de Monaco » pour un montant de 320 K€. La subvention de cette association permettra l'organisation d'évènements, centrés sur la philosophie, tels qu'un colloque annuel, des ateliers mensuels, un cycle d'enseignement ainsi qu'un prix récompensant une publication francophone.

- l'article « subventions diverses » est porté à 1 M€ contre 902,3 K€ au Budget Primitif 2015, soit + 100 K€. Le programme dédié à la Nuit Blanche y figure à nouveau cette année, consécutivement au report de la manifestation, pour un montant de 600 K€.

- le pôle Danse est en croissance de + 290 K€ (soit + 3,8 %) afin de compenser la diminution de la contribution d'un sponsor privé d'une part, et d'autre part, de la prise en compte d'une majoration de 3 % des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement. De plus, on note un programme de 250 K€ pour l'aide aux tournées et pour les investissements ainsi que pour le projet de la Nuit de la danse. De plus, est pris en

compte le recrutement d'un pianiste à mi-temps pour la Compagnie des Ballets et à mi-temps pour l'Académie de Danse d'un montant de 50 K€.

- la subvention accordée pour le Printemps des Arts connaît une augmentation de + 14,9 %, soit + 200 K€. En effet, le Printemps des Arts bénéficiera en 2016 d'un programme de 200 K€ afin de financer un cycle exceptionnel MAHLER dans le cadre d'une opération qui associerait quatre orchestres philharmoniques allemands en plus de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

- la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 538 K€ (soit + 5,7 %) ; cette variation s'explique par la création à F.A.N.B. d'un poste de Conseiller d'orientation pour le collège et le Lycée, d'un poste d'infirmière à mi-temps pour le site de Monaco-Ville et enfin la substitution progressive de professeurs titulaires diplômés aux personnels contractuels.

- La baisse notable des manifestations culturelles de - 2,2 M€ en raison d'une année 2015 faste en événements avec les festivités liées à la célébration du dixième anniversaire de règne de S.A.S. le Prince Albert II et à celle de l'« Année de la Russie », relativisée par la majoration de la subvention accordée pour Monaco Medias de 300 K€, soit + 7,8 % afin de permettre au Festival de Télévision de continuer son développement, et notamment de proposer un « Business content » capable de répondre à la demande des professionnels, de moderniser et d'accroître les modes de communication et de promotion du Festival et la qualité de la compétition.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une forte diminution de - 9,5 %, soit - 2,1 M€ en raison notamment du financement, en 2015, de l'exposition Milan 2015 (- 3,6 M€).

On note également les évolutions suivantes :

- La poursuite de la préparation de l'exposition internationale ASTANA 2017 (+ 500 K€).

- Ce chapitre comporte désormais l'intégralité de la politique de coopération internationale (A.P.D.). Il a été opéré un renforcement substantiel de 1 M€ de l'Aide Publique au Développement. En la matière, l'accent est mis sur la coopération bilatérale, l'article 604.220 passant de 5,5 M€ à 6,3 M€.

- l'augmentation des dépenses relatives aux conférences internationales (+ 750 K€).

- la hausse des dépenses relatives aux cotisations aux organisations internationales de + 345,9 K€, soit + 13 % liée à la chute de l'euro vis-à-vis des monnaies dans lesquelles sont acquittées les cotisations notamment le Dollar et Franc Suisse.

- la diminution de la subvention accordée pour Monaco Inter Expo de - 300 K€, soit - 40 % en raison du programme, en 2015, concernant la seconde vie du Pavillon de l'exposition universelle à Milan.

e) Le domaine sportif

- Le domaine sportif est en hausse de 13,2 %, soit + 3,4 M€, en raison principalement de l'augmentation de la subvention versée à l'Automobile Club de Monaco dans le cadre des épreuves sportives automobiles (+ 11,1 %, soit + 2 M€) compte tenu de l'impact du taux de change euro dollars, ainsi que par celles destinées aux « Manifestations sportives » (+ 1,4 M€, soit + 129,6 %) compte tenu de l'organisation en 2016 du tournoi international de Rugby (1,25 M€), de l'aide à l'organisation du Championnat du Monde d'Aviron de Mer (80 K€) et de l'aide à Fédération Monégasque de Boules pour l'organisation du championnat du monde Denis Ravera (90 K€).

On note également les évolutions suivantes :

- Une hausse des subventions diverses (+ 166,6 %, soit + 325 K€) en raison notamment de l'augmentation de la subvention accordée au Centre de Formation de l'A.S.M. Basket (+ 190 K€). Cet article intègre également, la subvention destinée à l'association « Special Olympics Monaco ».

- L'inscription de 65 K€ pour le Comité monégasque Antidopage dont les crédits étaient précédemment inscrits à la D.E.N.J.S., compte tenu de son nouveau statut.

- La diminution de la subvention accordée au Comité Olympique (- 345,8 K€, soit - 19 %) compte tenu de l'inscription, en 2015, des dépenses relatives aux Jeux des Petits Etats d'Europe (475 K€).

f) Le domaine économique

Ce domaine est en baisse significative de - 7,3 %, soit - 1,6 M€ en raison du transfert des articles « Aides Développement durable » et « Associations Développement Durable » au nouveau chapitre 10 « Développement Durable ». Hors transfert d'articles, le montant du domaine est en augmentation de 988,8 K€, soit + 5 % en raison principalement de :

- l'augmentation des dépenses d'intervention économique + 266 K€ (soit + 10,2 %) qui est liée principalement au changement de prestataire chargé de la gestion de la centrale de réservation des taxis, dont le montant de la prestation est supérieur à celui de l'ancien prestataire (+ 223 K€) ; par ailleurs, on note deux nouvelles inscriptions, 50 K€ pour la mise en place d'un Global Internet Exchange Point à Monaco et 100 K€ au titre de la participation de Monaco à la mise en place d'une liaison par fibre optique permettant de sécuriser les échanges numériques.

- la majoration de l'article « Exploitation Gare » (+ 230,1 K€, soit + 14,3 %) liée à l'installation d'une consigne à la gare (200 K€), dûment équipée en dispositifs de sécurité.

- l'inscription de crédits à l'article « Participation réseau télé » (350 K€) concernant la participation de l'Etat (350 K€) au déploiement de l'internet Très Haut débit pour tous en Principauté.

g) Le domaine développement durable

Le nouveau chapitre 10 « Développement Durable » est doté de 6,54 M€ dont 1,54 M€ par transfert des articles « Associations Développement Durable » et « Aides Développement Durable » du chapitre 9.

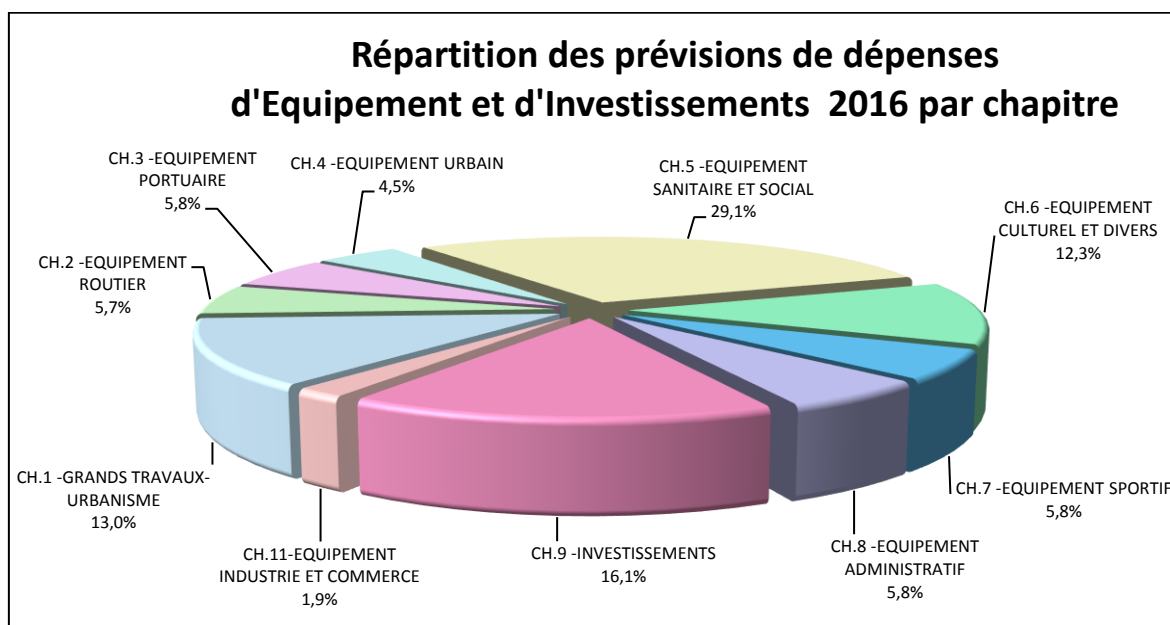
Hors transferts d'articles, le montant du domaine est en augmentation de 3,9 M€ en raison principalement de l'inscription sur le nouvel article « Transition Energétique » de 5 M€ afin de permettre l'abondement au « Fonds Vert » national créé sur le Compte Spécial du Trésor 82.30 dont l'objectif est de financer les actions de la Principauté suites aux engagements qui seront pris dans le cadre de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015.

Cette hausse est relativisée par :

- la diminution de l'article « Associations Développement Durable » de 40 K€, soit – 32,5 % en raison de de l'organisation, en 2015, d'une réunion à Monaco de très haut niveau du WEC (40 K€).
- la baisse de l'article « Aide au développement durable » en raison principalement de l'inscription, en 2015, de 1 M€ pour le cofinancement du centre de communication du tour du monde de l'aéroplane solaire de M. Piccard (Solar Impulse 2).

3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 360.507.200 € et sont en hausse (+ 17,8 %) par rapport au Budget Primitif 2015. Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires pour mener à son terme les opérations en cours, l'Etat consacre une part toujours croissante de ses dépenses dans les investissements, en particulier pour les grands travaux d'urbanisme et les équipements publics, assurant ainsi l'attractivité et la compétitivité de la Principauté. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 47 M€ contre 44,8 M€ au Budget Primitif 2015, en hausse de + 2,1 M€, soit + 4,8 %. Cela est dû principalement à la hausse de l'inscription relative à l'Ilot Pasteur : + 8,3 M€, en raison du démarrage des travaux.

Cette augmentation est relativisée par la diminution des crédits destinés à l'opération « Tunnel Descendant » (- 6,3 M€), celle-ci entrant dans une phase d'achèvement des travaux.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 818 K€, soit + 4,1 % en raison :

- du démarrage des travaux du parking des Spélugues (+ 3 M€) ;
- du renouvellement des équipements du Centre Intégré de la Gestion de Mobilité (C.I.G.M.) (+ 2,1 M€) ;
- de la participation de l'Etat à des travaux réalisés sur la Commune de Beausoleil pour l'élargissement d'un tronçon du boulevard de France impliquant la mise à l'alignement des constructions situées en amont du boulevard (2,4 M€) ;
- Ces nouvelles inscriptions ou démarrages de travaux sont compensés par des diminutions de crédits concernant les études pour la création d'un rond-point souterrain qui permettra de mieux desservir le quartier de l'Annonciade (- 1,5 M€), l'amélioration des parkings publics (-1,1 M€) et les interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier (article « Voies Publiques – Mobilité Durable ») (- 2,4 M€). En effet, 3 programmes seront réalisés en 2016 (800 K€) contre 8 en 2015 (3,39 M€) ; Il s'agira du réaménagement de la Place de la Mairie (300 K€), de la poursuite des travaux de création des locaux poubelles situés rue Langlé et rue Notari (200 K€) et de la mise en place de mobiliers urbains dits « intelligents » (abris bus, bornes d'appel taxis, point d'information dynamique,...) pour un montant de 300 K€ ;

c) L'équipement portuaire

La hausse de + 36,8 %, soit + 5,7 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2015 est principalement due aux opérations suivantes :

- Extension du Quai des Etats-Unis et de l'Epi Central (+ 5 M€) : cette opération concerne la reconstruction totale du quai dont la structure est corrodée. Les crédits 2016 permettront de financer la fin des études et la réfection d'une première zone.
- L'entretien de la rotule dans le cadre de la maintenance décennale nécessite une inscription de 4 M€ sur l'article dédiés aux Ouvrages Maritimes & Portuaires ;

- S'agissant de l'Urbanisation en Mer (+ 1,7 M€), les crédits 2016 permettront de poursuivre la mission de supervision technique et juridique des études d'exécution du projet, suite à la signature du traité de concession du 30 juillet 2015.

- En contrepartie, certains projets s'achèveront en 2016 comme les travaux de la Superstructure Dignes Nord & Sud (- 4 M€) et l'Aménagement de l'Avant-Port (- 1,9 M€) ;

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la forte diminution de - 44,9 %, soit - 13,1 M€ est due essentiellement à la fin des travaux concernant le 3ème poste source (- 7,3 M€) ;

Par ailleurs, le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (- 3 M€) ayant été remis à jour et la continuité d'exploitation nécessitant un phasage de travaux différent, les crédits 2016 permettront d'approfondir les études et de terminer la réfection du tarmac.

D'autre part, les travaux de doublement des réseaux d'eau et de création d'un nouveau réservoir d'eau potable (- 1 M€) impliqueront des études complémentaires en 2016 nécessaires pour le choix du site définitif.

Ces différentes baisses sont atténuées par les dépenses liées aux différents travaux de réfection ou de raccordement du réseau des égouts de la Principauté (+ 1,4 M€) et par celles liées à l'extension de la télésurveillance (+ 1,4 M€).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en forte augmentation de 40,2 M€, soit + 62,2 %, hausse principalement due à la poursuite des travaux de l'opération l'Engelin (+ 27,4 M€).

On peut noter également le démarrage des travaux concernant la construction de l'établissement d'enseignement F.A.N.B. Roqueville (+ 6,5 M€), la poursuite des études et les travaux préparatoires concernant les opérations domaniales intermédiaires (+ 8 M€), ainsi que celles sur la réflexion du périmètre du projet Grand Ida (+ 3 M€).

Par ailleurs, l'article dédié aux acquisitions de terrains et immeubles croît de + 7 M€ et l'augmentation de + 1,9 M€ sur le Centre de Gérontologie Clinique est destinée à solder l'ensemble des contrats.

- Ces augmentations sont minimisées par la diminution des crédits liés à certaines opérations, comme le maintien à niveau de l'actuel CHPG (- 8 M€) dû à d'importants reports de crédits disponibles et le projet réhabilitation/reconstruction du site Cap Fleuri : - 1,1 M€.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en hausse de + 24,7 %, soit + 8,8 M€ en raison principalement de la poursuite des travaux concernant l'opération de l'Entrée de Ville du Jardin Exotique + 13 M€. On note aussi la nouvelle inscription concernant la participation de l'Etat au Financement de la Maison Diocésaine (1 M€). On relève également la hausse de 1,3 M€ afin de solder les travaux du Yacht Club.

Cette hausse est relativisée par la baisse du montant des travaux d'extension du Musée des Traditions (- 1 M€) et par la baisse des dépenses relatives aux travaux de décoration du Grimaldi Forum (- 1,8 M€) en raison de la fin de ces travaux. On note également l'absence d'inscription sur l'article « Grimaldi Forum » du fait que le contentieux du Grimaldi Forum est terminé et sur l'article « Rénovation C.C.A.M. » en raison du renouvellement de matériel à l'Auditorium Rainier III en 2015.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 3,4 %, soit - 737 K€, en raison essentiellement des travaux relatifs au Stade Louis II pour - 1,1 M€ (travaux d'entretien et réhabilitation). Les gros travaux du Stade Louis II sont, quant à eux, en hausse de + 449,1 M€ en raison de la rénovation du Centre Nautique Albert II. On note aussi la hausse des travaux d'entretien du Stade Nautique Rainier III (+ 174,5 K€).

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de 1,13 M€, soit + 5,8 %. On note principalement :

- une hausse de + 1,4 M€, pour la mise en œuvre du système d'information au sein de l'Administration en raison de la prise en compte du logiciel de paye et de gestion des Ressources Humaines.
- une augmentation des acquisitions d'équipements pour les pompiers (+ 717 K€) en raison du remplacement du système de gestion de l'alerte.
- Une diminution des travaux du poste de police à Saint Roman (- 1 M€) compte tenu de leur achèvement en 2016.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital. Cet article est doté d'une inscription de 45 M€.

Par ailleurs, 5 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières et 8 M€ pour d'éventuelles rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en légère diminution (- 460 K€, soit - 6,2 %). On note principalement :

- la fin des travaux du dépôt de Carros (- 2,4 M€), le nouvel entrepôt étant livré en 2015.
- la hausse des travaux du parking du Quai Antoine 1^{er} (+ 2,7 M€). En effet, d'importants travaux sont envisagés afin de pallier les problèmes induits par la fissuration du béton de la structure générant des infiltrations d'eau de mer.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 63.289.500 €, soit 63.025.000 € de recettes et 126.314.500 € de dépenses.